



Fédération Française de sauvegarde des Moulins

PRIX DE LA FEDERATION FRANCAISE DE SAUVEGARDE DES MOULINS (F.F.A.M.)

Les Moulins dans la transition écologique

Pour son premier concours, la F.F.A.M. a prévu deux thèmes :

Pour les moulins à eau : Réhabilitation d'un moulin à eau et production d'hydroélectricité en auto consommation

Pour les moulins à vent : Réhabilitation d'un moulin à vent et production de farine ou d'huile distribuée en circuit court.

REGLEMENT

Article 1 - Objectifs du prix :

Promouvoir la réhabilitation des moulins et mettre en avant la facilité de leurs propriétaires à s'insérer dans la transition économique et énergétique.

Démontrer que la valorisation économique de ces réalisations est importante et soucieuse de l'environnement.

Article 2 - Participants :

Le concours est ouvert à tous, sous réserve d'être adhérent à la Fédération, soit à titre individuel, soit par l'intermédiaire d'une association territoriale ou locale.

Article 3 - Dossier :

Les participants pourront télécharger le règlement et le dossier de candidature sur le site de la Fédération. Le dossier devra parvenir à la F.F.A.M. avant le 31 août 2019.

Article 4 – Jury :

Le jury est composé de 7 personnes : 5 représentants de la Fédération, membres du bureau - un bureau d'études spécialisé - un amouleur.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Le jury peut décider de ne pas accorder de récompense. Les membres du jury ne peuvent pas être candidats au concours.

Article 5 – Remise des prix

Les prix (2 500 euros par catégorie) seront remis aux lauréats lors du Salon International du Patrimoine Culturel au Carrousel du Louvre, sur le stand de la F.F.A.M.

Les réalisations ayant été récompensées seront l'objet de publications dans les supports de la F.F.A.M. (Revue, site internet, flash, etc.)